

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 juin 2024 à 20h00 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller.
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire M. Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD, directrice générale et greffière-trésorière

168-06-2024 **1. Adoption de l'ordre du jour**

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 18 juin 2024;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

169-06-2024 **2. Mise à jour de la grille salariale – Trésorière adjointe par intérim ou technicienne comptable**

Attendu que le conseil municipal souhaite procéder à l'embauche d'une trésorière adjointe par intérim;

Attendu qu' il y a lieu de mettre à jour la grille salariale afin d'inclure ce nouveau poste en considérant le manque d'expérience au niveau municipal ou dans le cas de l'embauche d'un(e) technicien(ne) comptable;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la mise à jour de la grille salariale telle que déposée.

Adoptée à l'unanimité

170-06-2024 **3. Nomination d'une greffière-trésorière adjointe par intérim**

Attendu que la greffière-trésorière adjointe est en arrêt de travail pour une durée indéterminée;

- Attendu que le conseil municipal souhaite procéder à l'embauche de deux personnes qui pourront combler le poste de trésorière adjointe par intérim et de greffière adjointe par intérim;
- Attendu que Mme Chantal Duclos est intéressée par le poste de trésorière adjointe par intérim à temps partiel, soit à raison de deux à trois journées par semaine;
- Attendu que Mme Maude Baillargeon-Landry est déjà en poste à la Municipalité à titre de coordonnatrice aux loisirs et ce, jusqu'à la fin du mois d'août;
- Attendu que Mme Maude Baillargeon-Landry pourra être formée par la directrice générale et greffière-trésorière et par diverses formations afin de répondre aux tâches de greffière adjointe par intérim;
- Attendu que ces diverses formations pourront lui servir lors du retour de la greffière-trésorière adjointe afin de pallier le surplus de travail des directrice générale et greffière-trésorière et greffière-trésorière adjointe;
- Attendu qu' il y a lieu d'offrir à Mme Maude Baillargeon-Landry un poste permanent d'adjointe administrative, en complément à son poste de coordonnatrice aux loisirs, afin de répondre à la demande du surplus de travail du personnel déjà en poste;

En conséquence,

Il est proposé par M. Patrick Wolput,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine embauche Mme Chantal Duclos à titre de trésorière adjointe par intérim selon les termes convenus.

Que la Municipalité de Sainte-Christine embauche Mme Maude Baillargeon-Landry à titre d'adjointe administrative en complément à son poste de coordonnatrice aux loisirs de façon permanente.

Que Mme Maude Baillargeon-Landry soit soumise à une probation d'une durée de six (6) mois à compter de la présente résolution.

Que Mme Maude Baillargeon-Landry soit également nommée greffière adjointe par intérim.

Adoptée à l'unanimité

171-06-2024 4. **Autorisation de signatures**

- Attendu que le conseil municipal a procédé à l'embauche de Mme Chantal Duclos à titre de trésorière adjointe par intérim par la résolution no 170-06-2024;
- Attendu qu' il y a lieu de lui donner les autorisations nécessaires afin de procéder à la signature de certains effets;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise Mme Chantal Duclos, trésorière adjointe par intérim à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine, tous les effets bancaires, chèques ou tous autres documents nécessaires à l'administration de la Municipalité le temps de remplacement de Mme Jessica Robidoux, greffière-trésorière adjointe.

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise Mme Chantal Duclos, trésorière adjointe par intérim à titre de substitut lorsque la directrice générale et greffière-trésorière est dans l'impossibilité de le faire, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine, tous les effets bancaires, chèques ou tous autres documents nécessaires à l'administration de la Municipalité.

Que la présente résolution soit valide auprès de la Caisse populaire Desjardins de la Rivière Noire.

Que la Municipalité de Sainte-Christine est autorisée à transmettre la présente résolution aux institutions financières ou organismes offrant des services financiers à la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

172-06-2024 **5. Procuration – Ministère du Revenu**

Attendu que le conseil municipal a nommé, par la résolution no 170-09-2020 une représentante auprès de Revenu Québec, soit Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, autorisée à

- à inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Municipalité à clicSÉQUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne).

Attendu que le conseil municipal a nommé, par résolution no 170-06-2024 Mme Chantal Duclos à titre de trésorière adjointe par intérim et que le conseil souhaite qu'elle possède les mêmes

pouvoirs administratifs que la directrice générale lorsque cela s'avère nécessaire;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Francine Brasseur,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Mme Chantal Duclos, trésorière adjointe par intérim, détienne, au même titre que Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, les autorisations qui suivent :

- à inscrire la municipalité aux fichiers de Revenu Québec;
- à gérer l'inscription de la Municipalité à clicSÉCUR – Entreprises;
- à gérer l'inscription de la Municipalité à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- à remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de la Municipalité une autorisation ou une procuration;
- à consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne).

Adoptée à l'unanimité

173-06-2024 **6. Procuration – Agence du Revenu du Canada**

Attendu que le conseil municipal a nommé, par résolution no 170-06-2024 Mme Chantal Duclos à titre de trésorière adjointe par intérim et que le conseil souhaite qu'elle possède les mêmes pouvoirs administratifs que Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière lorsque cela s'avère nécessaire;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que Mme Chantal Duclos, trésorière adjointe par intérim, détiennne, au même titre que Mme Heidi Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, les autorisations pour consulter le dossier de la Municipalité et à agir au nom et pour le compte de la Municipalité, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec l'Agence du Revenu du Canada, en ce qui concerne tous les renseignements que l'Agence du Revenu du Canada détient au sujet de la Municipalité pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, en communiquant avec l'Agence du Revenu du Canada par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide de services en ligne).

Adoptée à l'unanimité

7. Affichage de poste

Le présent point est retiré.

8. Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

174-06-2024 **9. Clôture de la séance**

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h21.

Adoptée à l'unanimité

Je, M. Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard
Maire